

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 96 Dont suppléants : 2 Pouvoirs : 11 Absents excusés : 14 Absents : 0</p>
--	---	---

Date de convocation : 10 novembre 2014.

Vote à bulletins secrets à la demande du tiers des membres présents.

Vote(s) pour : 69

Vote(s) contre : 34

Abstention(s) : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 17 novembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 1 : Projet de Centre de Congrès.

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations successives des assemblées délibérantes de Metz Métropole et en particulier la délibération du Bureau délibérant en date du 8 juillet 2013 relative à la création de la SPL "Metz Métropole Moselle Congrès" chargée de la réalisation du futur Centre des Congrès,

CONSIDERANT les engagements déjà pris par la collectivité et l'intérêt du projet en matière d'attractivité économique,

CONSIDERANT la nécessité impérieuse d'obtenir dès à présent les engagements fermes des autres financeurs du projet pour assurer le plan de financement de l'opération, et en particulier de la part de l'Etat (5 M€) et de la Région Lorraine (1 M€),

VU le dépôt d'un amendement proposant de reporter le vote de la délibération,

CONSIDERANT que cet amendement a obtenu 29 voix pour et a été rejeté par 78 voix contre,

DECIDE, dans la continuité de la délibération du Bureau délibérant du 8 juillet 2013 visée ci-dessus et au regard des récentes études conduites par la SPL Metz Métropole Moselle Congrès, de confirmer l'engagement de Metz Métropole pour la réalisation du Centre de Congrès selon les modalités suivantes :

- 10 M€ (participation forfaitaire, non révisable et non actualisable),
- Redéploiement sur l'opération, pendant 22 ans, des crédits affectés jusque-là au soutien de l'activité congrès de l'agglomération (550 000 € par an, non actualisable),
- Affectation au projet des redevances de service public versées par le fermier (GL Events) et des redevances d'occupation du domaine public (environ 130 000 € par an),

CHARGE Monsieur le Président d'engager toutes les discussions et actions permettant de garantir la validité du plan de financement,



MISSIONNE en conséquence Monsieur le Président en vue d'obtenir les engagements financiers fermes des partenaires du projet pour assurer l'équilibre du plan de financement de l'opération, et en particulier de la part de l'Etat (5 M€) et de la Région Lorraine (1 M€).

Pour extrait conforme
Metz, le 18 novembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

